

CONTRAT DE VENTE

1. PARTIES

Dans ce contrat, Sun Container GmbH est désignée comme le « Vendeur » et le client comme l'« Acheteur ».

VENDEUR

Nom de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise :
Code postale :
Numéro d'enregistrement au registre
du commerce :
Numéro fiscal :
Nom et fonction du représentant :
Téléphone :
E-mail :

ACHETEUR

Nom de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise :
Code postal :
Numéro d'enregistrement au registre du
commerce :
Numéro fiscal :
Nom et fonction du représentant :
Numéro de téléphone :
E-mail :

2. CHAMP D'APPLICATION GÉNÉRAL

2.1 Ce contrat régit les droits et obligations des parties concernant la vente, le paiement, le transport, la livraison et l'installation des produits containers.

2.2 L'objet du contrat concerne des containers modulaires configurables et transportables, conçus pour divers usages, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

3. CONFIRMATION DU CONTRAT ET PAIEMENT

3.1 Le contrat entre en vigueur lorsque l'offre du vendeur est confirmée par écrit par les parties et qu'un acompte de 60 % du prix d'achat est versé.

3.2 Les 30 % restants du prix d'achat doivent être payés avant l'expédition et les 10 % restants avant la livraison.

3.3 En cas de retard de paiement de l'acheteur, des frais de retard de 9 % seront appliqués sans préavis.

3.4 Le montant journalier des frais de retard est calculé en divisant ce pourcentage par 365.

4. TRANSPORT ET LIVRAISON DES PRODUITS

4.1 Les produits sont livrés par le vendeur à l'adresse de l'acheteur (DDP).

4.2 Le vendeur s'engage à livrer les produits intacts, complets et conformes aux spécifications indiquées dans le contrat.

4.3 Le vendeur est responsable des dommages ou pertes survenus pendant le transport jusqu'à la réception des produits.

4.4 Le vendeur prend en charge les frais de transport et d'assurance jusqu'à la livraison.

4.5 Le lieu de livraison doit être accessible aux camions de grande taille. L'acheteur doit fournir un chariot élévateur ou une grue nécessaire au déchargement.

4.6 Si l'acheteur ne fournit pas les équipements et le personnel nécessaires au déchargement dans les délais, ou si la livraison ne peut être effectuée en raison d'autres violations du contrat, le vendeur facturera des frais supplémentaires.

4.7 Si l'acheteur ne réceptionne pas les produits à temps ou est en retard pour une quelconque raison, il prendra en charge les frais de stockage temporaire, de transport supplémentaire, etc.

4.8 L'acheteur s'engage à régler les frais supplémentaires du vendeur dans un délai de 10 jours ouvrables.

+33 1 89 54 71 43

Am Schafhaus 35, 53557 Bad Honningen, Allemagne

Nom de la banque : Deniz Bank AG

IBAN: DE76500307003239106001

BIC: ESBKATWW

5. INSTALLATION

- 5.1 Le montage des containers est effectué par l'acheteur. À la demande de l'acheteur et sous réserve de disponibilité des équipes de montage du vendeur, le montage peut être réalisé par le vendeur moyennant des frais supplémentaires.
- 5.2 L'acheteur est responsable de l'obtention des autorisations officielles et du respect des réglementations locales en matière de construction nécessaires à l'installation et à l'utilisation des produits et accessoires.
- 5.3 La vérification de la conformité de l'installation aux réglementations locales incombe à l'acheteur.
- 5.4 La décision concernant l'adéquation des produits et accessoires livrés à l'usage prévu relève entièrement de la responsabilité de l'acheteur.
- 5.5 L'acheteur est responsable de la préparation d'une fondation conforme aux réglementations locales. Les problèmes liés à une fondation inadéquate ne relèvent pas de la responsabilité du vendeur.
- 5.6 L'acheteur doit respecter les lois en vigueur, les normes de protection de l'environnement et de sécurité lors de l'installation et de l'utilisation des produits.
- 5.7 Le montage et l'utilisation appropriés des containers relèvent de la responsabilité de l'acheteur.
- 5.8 L'installation correcte des raccordements tels que l'électricité, l'eau et les eaux usées, pendant ou après l'installation des containers, est de la responsabilité de l'acheteur, qui doit également tenir compte des impacts environnementaux potentiels.

6. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

- 6.1 La propriété des produits est transférée à l'acheteur une fois que tous les paiements ont été effectués.
- 6.2 Avant le transfert de propriété, l'acheteur ne peut ni mettre en gage ni utiliser les produits comme garantie.

7. GARANTIE

- 7.1 La période de garantie des produits est de 2 ans.
- 7.2 Les dommages et défauts résultant d'une installation ou d'une utilisation incorrecte sont exclus de la garantie.
- 7.3 Les problèmes causés par le dépassement de la capacité maximale des équipements électriques ne sont pas couverts par la garantie.
- 7.4 Les dommages et défauts causés par des interventions ou réparations inappropriées de tiers ne sont pas couverts par la garantie.
- 7.5 Les défauts visibles doivent être signalés au vendeur dans un délai de 3 jours ouvrables, et les défauts non immédiatement visibles dans un délai de 10 jours par écrit.
- 7.6 L'acheteur est responsable des dommages pouvant survenir lors du montage des containers démontés vendu sous forme de "flat pack".

8. ANNULATION DE LA COMMANDE

- 8.1 Les demandes d'annulation écrites envoyées à l'adresse e-mail du vendeur sont soumises aux conditions suivantes :
 - 8.1.1 En cas d'annulation avant le début de la production, l'acompte est entièrement remboursé dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la demande écrite d'annulation.
 - 8.1.2 En cas d'annulation après le début de la production, des frais d'annulation de 30 % de la valeur de la commande seront retenus. Le montant restant sera remboursé dans un délai de 15 jours ouvrables.
 - 8.1.3 Une fois la production terminée et les produits prêts à être expédiés, les annulations ne sont plus possibles.
- 8.2 Toutes les demandes d'annulation doivent être faites par écrit et confirmées par écrit par le vendeur.

+33 1 89 54 71 43

Am Schafhaus 35, 53557 Bad Honningen, Allemagne

Nom de la banque : Deniz Bank AG

IBAN: DE76500307003239106001

BIC: ESBKATWW

9. DURÉE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

9.1 Le contrat entre en vigueur dès la confirmation écrite de la commande par les parties et prend fin avec l'exécution des obligations relatives aux produits et à la garantie par le vendeur.

9.2 Si l'acheteur ne respecte pas ses obligations découlant de ce contrat, le vendeur peut résilier le contrat sans préavis. Dans ce cas, l'acheteur ne pourra pas réclamer de remboursement ou de compensation.

10. CONFIDENTIALITÉ

10.1 Toutes les données techniques ou commerciales, rapports, etc., échangés entre les parties, ainsi que les secrets commerciaux conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ou autres informations confidentielles, ne peuvent être divulgués, en tout ou en partie, à des tiers sans l'accord écrit du vendeur.

10.2 Le vendeur a le droit d'utiliser des photos des projets achevés à des fins publicitaires.

11. FORCE MAJEURE

11.1 En cas d'événements imprévus tels que des catastrophes naturelles, grèves, pandémies, etc., le vendeur ne peut être tenu responsable de la non-exécution de ses obligations.

12. COMMUNICATIONS

12.1 Les communications envoyées aux adresses indiquées dans le contrat sont considérées comme reçues le jour même.

12.2 Tout changement d'adresse doit être communiqué dans un délai de 7 jours, faute de quoi la partie qui ne signale pas le changement sera tenue responsable.

13. RÈGLEMENT DES LITIGES

13.1 Tous les litiges découlant de ce contrat ou en lien avec celui-ci doivent être réglés à l'amiable.

13.2 En cas d'échec des négociations, les litiges seront exclusivement soumis aux tribunaux de Düsseldorf et régis par le droit allemand.

14. DISPOSITIONS FINALES

14.1 La nullité ou l'inapplicabilité de certaines dispositions de ce contrat n'affecte pas la validité des autres dispositions.

14.2 Les parties s'engagent à remplacer toute disposition invalide par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition initiale.

14.3 Toute modification ou ajout à ce contrat doit être fait par écrit et signé par les deux parties.

14.4 Ce contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace tous les accords antérieurs, qu'ils soient oraux ou écrits, concernant son objet.

14.5 Les titres des clauses servent uniquement à des fins de clarté et n'ont aucune incidence sur l'interprétation du contrat.

15. SIGNATURE

Ce contrat entre en vigueur à la date de signature par les représentants autorisés des parties.

+33 1 89 54 71 43

Am Schafhaus 35, 53557 Bad Honningen, Allemagne

Nom de la banque : Deniz Bank AG IBAN:

DE76500307003239106001

BIC: ESBKATWW